

Plate-forme Haïti de Suisse (PFHS)

Dèyè mòn
gen moun



Plate-Forme Haïti de Suisse

(extraits)

Préambule

En 1992, des organismes de Suisse ayant des liens avec Haïti ont décidé de se constituer en une Plate-forme Haïti de Suisse (PFHS).

Depuis 1992, la PFHS est entrée petit à petit dans des réseaux de solidarité plus étendus (Europe, Canada, ...). Les 3 axes retenus par la PFHS à sa création en 1992 : l'information, les droits humains et la coopération au développement se sont peu à peu regroupés, dans les relations de partenariat Nord-Sud, sous un grand chapeau, celui des droits humains au sens large (droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels).

En 2007, dans ce sens, la PFHS s'est donné des lignes d'actions de coopération¹ par rapport à la réalité haïtienne : s'informer - se concerter - agir (plaidoyer).

A la suite des travaux de capitalisation de l'histoire de la PFHS 1992 - 2012 "Un bilan de 20 ans en réseau"², la PFHS réaffirme sa solidarité avec Haïti et a décidé de remanier son organisation.

Charte : 2015 - La PFHS - Pourquoi, pour qui, comment ?

Pourquoi la PFHS ?

Dans des contextes dits « Etats fragiles », tels qu'en Haïti, les processus de développement sont d'autant plus erratiques que :

- L'Etat est soumis à de nombreuses urgences politiques, sociales, environnementales et économiques, l'empêchant de soutenir des processus à long terme ; il affiche de ce fait trop souvent un manque de vision, de compétences et de culture de bonne gouvernance
- La société civile est déstructurée et donc peu capable de revendiquer l'exercice de ses droits et d'affronter ses obligations
- Le secteur privé est quasi inexistant et peut donc difficilement jouer son rôle de catalyseur économique.

Dans de telles situations, les programmes d'appuis et les ONG, tant nationales qu'internationales, ont tendance à suppléer aux lacunes de l'Etat. Plutôt que de chercher à renforcer les compétences des acteurs haïtiens légitimes et soutenir la société civile haïtienne via une approche transversale des droits humains, les institutions d'appui (internationales, intergouvernementales, gouvernementales ou non) tendent à se substituer aux acteurs haïtiens.

Dans le cas d'Haïti, plusieurs organisations suisses engagées dans la coopération au développement, collaborent avec divers acteurs haïtiens. Conscientes des difficultés particulières d'Haïti, elles se sont organisées en une plate-forme pour adopter une nouvelle approche en matière de coopération :

- Interventions structurantes, avec une claire articulation entre l'urgence et le long terme.
- Mécanismes de concertation, de mise en œuvre et de suivi afin d'augmenter la qualité et l'efficacité de l'aide.
- Renforcement des mécanismes d'appropriation du processus par les acteurs nationaux.

Pour qui une Plate-forme Haïti de Suisse (PFHS) ?

La PFHS n'agit a priori pas en Haïti, mais prétend contribuer en Suisse à l'amélioration de la qualité des interventions de ses membres et de leurs partenaires en Haïti. Ses membres reconnaissent qu'ensemble ils peuvent mieux comprendre les opportunités et besoins de la population haïtienne, et ainsi mieux se

¹ PFHS – Déclaration de principe et statuts – révision juin 2007

² PFHS 1992-2012, Un bilan de 20 ans en réseau, 2012

positionner comme partenaires de qualité, de manière à travailler "avec" et non "pour" la société civile haïtienne.

Cette amélioration des interventions des divers membres passe par des réflexions conduites au sein de la PFHS sur les aspirations de la population haïtienne à « modifier les rapports d'inégalités socio-économiques, de domination, de violence et de violation des droits de la personne et des peuples, les phénomènes de dégradation de l'environnement et de gaspillage des ressources naturelles ».

Comment ?

S'informer : Le « PFHS-Info » collecte les informations sur Haïti, dans les domaines politique, social et économique ; il permet aux membres de la PFHS une meilleure compréhension des réalités haïtiennes et constitue le fondement des réflexions, analyses et propositions de la PFHS. Son contenu est partagé selon diverses modalités par les membres auprès de leurs équipes, de leurs partenaires et réseaux.

Se concerter : Chaque membre a son propre programme et le développe selon les approches qui lui semblent le plus pertinentes. Au sein de la PFHS, les discussions et échanges autour de cette diversité permettent à chacun des membres d'enrichir et d'améliorer ses interventions. Ceci peut déboucher sur des synergies thématiques ou géographiques, voire des collaborations entre 2 (ou plusieurs) membres et partenaires.

Agir : Avec le renforcement récent de la DDC en Haïti, une part très importante des interventions suisses est réalisée en dehors des membres de la PFHS ; il est de ce fait d'autant plus important pour la PFHS d'intensifier les relations avec la Division Amérique Latine de la DDC et l'Ambassade de Suisse en Haïti, afin de participer aux décisions de la politique suisse en matière de coopération en Haïti et d'être reconnue comme une actrice de celle-ci.

Au vu de la fragilité de la citoyenneté haïtienne, la PFHS reconnaît l'importance, la nécessité et les difficultés du travail de plaidoyer réalisé par les organisations haïtiennes spécialisées dans la défense des droits humains. La PFHS est donc particulièrement attentive à leur travail et les appuiera dans leur renforcement institutionnel, en cas de sollicitation et d'opportunités.

L'Assemblée définit les axes prioritaires de ses activités et assure le suivi des recommandations ; elle mandate le Secrétariat dans ses tâches de coordination. L'AG se réunit ordinairement une fois par année.

Le Secrétariat assure les relations avec les membres de la PFHS ...

Les Groupes de réflexion apportent des propositions pour promouvoir des changements ...

- Enjeux de développement : réflexions sur les modalités de partenariat et l'insertion des interventions des membres PFHS dans les réalités d'Haïti, partage d'expériences pour mieux répondre aux besoins des acteurs haïtiens, en les appuyant dans le contrôle de leur développement en ce qui a trait à leurs droits économiques, sociaux et culturels,
- Droits civils et politiques : réflexions sur l'appui aux réseaux et institutions haïtiennes de défense des droits humains, en vue de leur accompagnement de la société civile haïtienne, particulièrement sur la question de la citoyenneté, de la démocratie et de la lutte contre l'impunité.

AG PFHS - 19 novembre 2015

